

Direction générale  
de l'alimentation

Sous-direction de la  
qualité et de la protection  
des végétaux

Bureau de la  
réglementation et de la  
mise sur le marché des  
intrants

Dossier suivi par : CS

Réf : 9900354DACE14172



DUPONT SOLUTIONS (FRANCE) S.A.S.  
DEFENSE PLAZA  
23/25 RUE DELARIVIERE LEFOULLON  
DEFENSE 9  
92800 PUTEAUX  
FRANCE

Paris, le 09 JEC. 2016

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'ajout de nouveaux emballages, concernant le produit :

N° Intrant : 9900354 - KOCIDE 35 DF

AMM n° 9900354

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

*Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :*

### **Descriptif de l'Intrant**

N°intrant : 9900354 Nom commercial : **KOCIDE 35 DF**

**Produits Phytopharmaceutiques**  
N° AMM : 9900354

Firme détentrice : DUPONT SOLUTIONS (FRANCE) S.A.S.

Type commercial : Produit de seconde gamme

Composition : Cuivre de l'hydroxyde de cuivre 35 %

Vu la notification de l'Anses n° 2014-0438 du 8 octobre 2014

### **Conditions d'emploi**

- Délai de rentrée : 24 heures en application de l'arrêté du 12 septembre 2006.

**Autorisation d'utilisation de nouveaux emballages de type sacs multicouches en feuille PET/Nylon/Feuille métallocine d'une contenance de 10 kg.**

### **Dénominations commerciales**

KOCIDE 35 DF,

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

09 DEC. 2014

*Le sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux*

*Alain TRIDON*